

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, le 8 juin 2018, à 18 heures 30.

Présents : C. SOMAGLINO, G. PIOLLET, A. FULCHIRON, R. MONTAGNIER, J. MOUTON, F. TESTE, MP MONIER, C. TORTEL, S. BOREL, D. ROUSSET, M. CREPIN, A.M CORRAND, M.C ROGEZ, L. AUTRAND,

Absents/excusés : M. VALLOT

Pouvoir de : M. VALLOT à C TORTEL,

Secrétaire de séance : Marie ROGEZ

Approbation du procès-verbal du 17.05.2018 : à l'unanimité

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Me PAPAS et Me GRAS, notaire à NYONS (Drôme), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. MOLINATTI Serge domicilié à VINSOBRES (26), lotissement Renarde

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AS parcelle n° 363
située 1 allée de la Reynarde 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 08 a 01 ca

Prix : 250 000 euros en pleine propriété.

66 165 euros en nue-propriété.

Acquéreurs : SCI en cours de formation

VOTE : A l'unanimité DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Me PAPAS et Me GRAS, Notaire à Nyons (DROME), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M.et Mme JOSSE Hervé, domicilié à LES MOUTIERS-EN-RETZ (44), 56 Rue Prigny.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AO parcelle n° 479
située 10 Rue des Gerbières 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 04 a 65 ca

Prix : 200 000 euros.

Acquéreurs : M. BARON Pierre et Mme DUFEU Alice domicilié à Saint-Maurice-sur-Eygues (Drôme), 26 Rue des Aires.

VOTE : A l'unanimité DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

**ELECTRIFICATION – RACCORDEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE
« PALUDS » DOSSIER N. 263770039AER**

M. le Maire présente le projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, fait par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BP à partir du poste PALUDS	
Dépense prévisionnelle HT	67 405.77 €
Dont frais de gestion : 3 209.80 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	67 405.77 €
Participation communale	Néant

VOTE : A L'UNANIMITE

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE CREDIT

M. le maire expose qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ces besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la municipalité pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie. La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds »tirages » lorsqu'il le souhaite.

VOTE : A L'UNANIMITE

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, NON
PERMANENT, A TEMPS COMPLET, POUR 35 HEURES HEBDOMADAIRE**

M. le maire propose la création d'un emploi non permanent du 8 juin 2018 jusqu'au 31 Août 2018.

Le recrutement sur cet emploi d'un agent non titulaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité jusqu'au 31 Août 2018.

VOTE : A L'UNANIMITE

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, PERMANENT,
A TEMPS COMPLET, POUR 35 HEURES HEBDOMADAIRE**

M. le maire propose la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er}/09/2018.

Le recrutement sur cet emploi d'un agent titulaire dans le cadre d'un accroissement d'activité.

VOTE : A L'UNANIMITE

AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la convention entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme est arrivée à échéance le 31.12.2017.

Le CDG26 propose le renouvellement de cette convention au 1er/01/2018 qui propose aux communes d'adhérer au service assistance retraite. Le CDG26, selon une participation financière, traite différents types de dossiers (validation de services et régularisation, liquidation des droits à pension, pension de réversion, d'invalidité etc..).

Il est proposé soit une mission de contrôle, soit une mission de réalisation totale (dont le coût est plus élevé) :

OPTION	CONTROLE	REALISATION TOTALE
Immatriculation	30 €	44 €
Validation de services de non titulaire	20 €	60 €
Régularisation de services	20 €	60 €
Transfert des droits (rétablissement)	60 €	91 €
Demande d'avis préalable	30 €	60 €
Simulation de calcul de pension (droit à l'information EIG, EIR, simulation de pension)	30 €	60 €
Liquidation de pension (normale, carrières longues, invalidité, réversion)	30 €	60 €

Mr le Maire propose de reconduire la convention entre la commune et le CDG26 au 1er/01/2018 en choisissant l'option « réalisation totale ».

VOTE : A L'UNANIMITE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VINSOBRES

Monsieur le Maire rappelle la proposition de mettre à disposition un agent administratif auprès de l'Association Foncière de Remembrement à raison d'1 heure hebdomadaire. Compte tenu du retard administratif, le quota d'1 heure pourra être dépassé. Les heures seront donc facturées.

L'agent mis à disposition exercera les fonctions de secrétariat du Syndicat.

La durée de mise à disposition est de 1 an renouvelable.

Le montant de la rémunération et des charges sociales seront remboursés par l'Association Foncière de Remembrement semestriellement.

VOTE : A L'UNANIMITE

TARIFS APPLICABLES AU SERVICE DE CANTINE POUR L'ANNEE 2018-2019

Mme Françoise TESTE présente aux conseillers municipaux une proposition de tarifs de repas de la cantine scolaire applicable pour l'année scolaire 2018-2019 avec une augmentation de 0.10 cts.

Mme Françoise TESTE propose des tarifs (3 tranches) à partir du quotient familial pour bénéficier d'un soutien financier de la CAF qui s'élève à 0,53 euro par enfant par heure de surveillance :

tranche 1	0	à	950	3,10 euros
tranche 2	951	à	1250	3,60 euros
tranche 3	1 251	et	plus	4,10 euros
Adulte				5,00 euros

VOTE : A L'UNANIMITE

TARIFS APPLICABLES AU SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

M. le maire informe les conseillers qu'il faut voter des nouveaux tarifs de l'ALSH pour l'année scolaire 2018/2019 applicables à compter du 1er septembre 2018.

M. le maire propose une augmentation de 0.10 cts sur les tarifs de l'année scolaire 2018/2019 qui suivent :

Septembre ; Novembre ; Janvier ; Mars ; Mai et Juin.

Tranches par quotient familial	1 enfant	2 enfants	Par enfant supplémentaire	Dépassement d'horaire
De 0 à 350	40,00 €	59,00 €	15€	14€
De 351 à 650	42,00 €	62,00 €	16€	14€
De 651 à 950	45,00 €	66,00 €	17€	14€
De 951 à 1250	47,00 €	70,00 €	18€	14€
+ 1251	49,00 €	74,00 €	19€	14 €

Demande occasionnelle par enfant, 6€ la journée et ne peut pas être utilisé plus que 2 fois par mois.

Octobre ; Décembre ; Février ; Avril.

Tranches par quotient familial	1 enfant	2 enfants	Par enfant supplémentaire	Dépassement d'horaire
De 0 à 350	23,00 €	34,00 €	15€	14€
De 351 à 650	25,00 €	36,00 €	16€	14€
De 651 à 950	26,00 €	38,00 €	17€	14€
De 951 à 1250	28,00 €	40,00 €	18€	14€
+ 1251	30,00 €	43,00 €	19€	14€

Une journée au Marigass revient entre 1,90€ et 2,33€ selon le quotient familial prix du goûter inclus.

Le TAP (Temps d'activités périscolaires) de 15h30 à 16h30 est gratuit pour tous.

VOTE : A L'UNANIMITE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Projet DAH : 2 permis de construire déposé ; le 1^{er} immeuble, rue des Barrie sera nommé « les remparts » et le 2^{ème} immeuble sera nommé « le tilleuil ».
- Projet des éoliennes : la mairie confirme son désaccord par courrier.
- Glissement de talus au Cornuds avec les grosses pluies.
- Sud Est charpentes : Pénalités de retard pour l'ALSH.
- Local ALSH : Avale de la PMI
- Flavescence dorée : la procédure de traitement commence le 6/06/18
- Faucardage : commence entre le 15 et 20/06/2018
- Captage du moulin : ouverture enquête publique le 18/06

Séance clôturée à 19 h 35



